

Kibungu, le 31 octobre 1961

N° 2379 /FIN/DZ.

OBJET:  
Accréditif n° 711.620  
FATEHALLY KURMALLY



Monsieur l'Ordonnateur Trésorier de la Tutelle

à

USURUBURA

Monsieur l'Ordonnateur Trésorier,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir  
me délivrer une "ATTESTATION DE PRISE DE CONSIGNATION"  
de l'accréditif ci-émargé d'un montant de 125 frs, émis  
en faveur de Monsieur FATEHALLY KURMALLY en date du  
23 décembre 1960.

Cette attestation constitue la pièce justificative  
du paiement de l'accréditif périmé susdit.-

Le Comptable Territorial  
DE ZUTTER.L.